



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE n°72/2025

PORTANT REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de BENFELD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-8,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU la loi 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 Juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 Janvier 1983,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande de la société Denni LEGOLL,

VU l'arrêté 52.2025 du 10 juin 2025 réglementant le stationnement et la circulation au centre-ville dans le cadre des travaux de reprise des pavés,

CONSIDERANT que l'exécution des travaux de réfection des pavés sur la bande roulante au centre-ville nécessitent une réglementation de la circulation et du stationnement suivant les différentes phases de travaux,

Vu l'arrêté 58.2025,

Vu l'arrêté 65.2025,

Vu l'arrêté 69.2025,

CONSIDERANT que les phases suivantes de travaux feront l'objet d'arrêtés pris ultérieurement,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Durant toute la période des travaux, soit du 16 juin au 20 septembre 2025 (suivant l'avancement des travaux), le stationnement sera interdit sur les 6 places de stationnement situées le long des toilettes publiques place de la Dîme, pour l'installation de la base vie du chantier.



PHASE 5 : Travaux réalisés approximativement entre le mercredi 30 juillet 2025 et le vendredi 8 août 2025 (suivant l'avancement des travaux)

• Place de la République (entre l'Hôtel de Ville et la rue du Châtelet)

ARTICLE 2 – La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits, de jour comme de nuit, sauf aux véhicules affectés au chantier :

- Place de la République (entre l'Hôtel de Ville et la rue du Châtelet)
- Rue du Presbytère

La rue du Châtelet restera accessible.

Travaux réalisés approximativement entre le lundi 11 août 2025 et le jeudi 14 août 2025 (suivant l'avancement des travaux)

• Place de la République (entre la rue du Châtelet et la place Briand)

ARTICLE 3 – La circulation et le stationnement des véhicules sont interdits, de jour comme de nuit, sauf aux véhicules affectés au chantier :

- Place de la République (entre la rue du Châtelet et la Place Briand)
- Rue du Presbytère

Le parking place Briand restera accessible jusqu'au mardi 12 août 2025 inclus.

Pour les habitants de la rue du Châtelet, la circulation sera autorisée à double sens pendant la durée des travaux.

Les riverains sont invités à avancer leurs poubelles :

- intersection rue du Général de Gaulle / place de la République
- intersection rue du Général de Gaulle / rue du Châtelet
- rue de l'Eglise
- intersection Place Briand/ rue du Petit rempart

ARTICLE 4 – Durant cette phase de travaux, seront maintenus :

- l'accès aux commerces
- l'accès des riverains à leur domicile (hors véhicule)
- la circulation des piétons
- l'accès aux véhicules de secours

ARTICLE 5 - Les livraisons aux commerces seront possibles en concertation avec l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 6 - La signalisation de chantier sera posée, entretenue quotidiennement, sous contrôle des services techniques de la Ville de Benfeld, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 7 - Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.



ARTICLE 8 - Les contrevenants seront poursuivis conformément à la loi.

ARTICLE 9 - Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Benfeld,
- Société DENNI LEGOLL
- Cabinet LOLLIER
- SMICTOM d'Alsace Centrale
- Union des Commerçants et Artisans de Benfeld
- Unité territoriale de Benfeld

pour information ou exécution, chacun en ce qui le concerne.

Fait à Benfeld, le 29 juillet 2025
L'Adjointe au Maire,
Stéphanie GUIMIER



